

COMMUNE D'AYSSENES

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Entre les soussignés :

La Commune d'AYSSENES, représentée par Madame CALMES Marie-Chantal, Maire,

Et

M (Nom et Prénom ou Raison Sociale)

Domicilié

Agissant en qualité de :

- habitant permanent de la commune
- représentant d'association ayant le siège social sur la Commune
- autre personne physique
- représentant d'association n'ayant pas le siège social sur la commune
- restaurateur, traiteur agissant dans le cadre de leurs activités commerciales

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La Salle Polyvalente est louée du au

à M.

Les clés seront remises à ce moment là, après état des lieux : entrée ou sortie

MONTANT DE LA LOCATION :

- Mise à disposition gratuite pour les associations ayant le siège social sur la Commune
- 30 € pour les habitants permanents (+ 20 € pour le chauffage)
- 30 € pour les associations n'ayant pas le siège social sur la Commune (+ 20 € pour le chauffage)
- 150 € pour les autres personnes physiques et restaurateurs, traiteurs (+ 20 € pour le chauffage) —
- 20 € si location de la chambre froide

Une caution de **150 €** sera demandée à toutes personnes utilisant la salle.

Il devra être établi à l'ordre du Trésor Public et sera adressé à la Commune à la signature du contrat.

Les Associations et personnes physiques devront faire parvenir, à la Commune, une attestation d'assurance avec la responsabilité civile.

REGLEMENT

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé à cette convention et s'engage à le respecter.

Fait à AYSSENES, le

« Lu et approuvé »
Le Maire,
Marie-Chantal CALMES

« Lu et approuvé »
Le locataire,